

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
30 novembre 2023

Modification des emplois permanents

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article II.4.1 des statuts de l'EPCC détaillant les attributions du conseil d'administration et explicitant que ce dernier délibère sur les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents

Vu la délibération 2020-CA005 du conseil d'administration du 7 janvier 2020 créant 17 emplois permanents,

Vu l'information faite au conseil d'administration du 16 décembre 2021 de s'adjoindre les compétences d'un prestataire pour l'accompagner dans une réflexion collective visant à optimiser le fonctionnement du service répondant aux nouvelles contraintes budgétaires, priorités culturelles et touristiques tout en améliorant les conditions de travail des salariés,

Vu la délibération 2021-CA032 du conseil d'administration du 16 décembre 2021 nommant Maryse Bertoux, représentante de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, et Robert Mille représentant de la ville de Bruay-La-Buissière au comité de pilotage de la mission,

Considérant la mission d'accompagnement en ressources humaines menée par Calia Conseil lors du premier semestre 2022 et la tenue de trois comités de pilotage les 13 janvier, 24 février et 19 mai 2022 préconisant une structuration minimale des effectifs à 15 postes permanents,

Vu la délibération 2022-CA007 du conseil d'administration du 17 juin 2022 portant à 15 le nombre d'emplois permanents,

Considérant le besoin de renommer certains postes afin d'être en adéquation avec les missions effectives et nécessaires au développement culturelle et économique de l'EPCC,

La liste des 15 emplois permanents se détaille ainsi :

un Directeur
un Responsable juridique et financier

Pôle Développement Scientifique et Culturel :

un Responsable du développement culturel
un Responsable scientifique - Médiateur Patrimoine et Jardins
un Médiateur Patrimoine et Jardins – référent « Vie littéraire »
un Médiateur Patrimoine et Jardins – référent « Cultures populaires »
un Médiateur Patrimoine et Jardins – référent « Artistique »

Pôle Développement Touristique et Commercial :

un Responsable de l'exploitation
un Responsable de la promotion et de la communication
un Responsable technique
un Responsable du développement commercial
un Chargé de l'accueil des artistes et des publics
un Agent d'accueil – référent « Boutique et relations de proximité »
deux Agents d'accueil – référent « Clientèle et prestations d'hébergement »

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur la liste des 15 emplois présentés :

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE la liste des 15 emplois permanents de l'EPCC.

Le Président

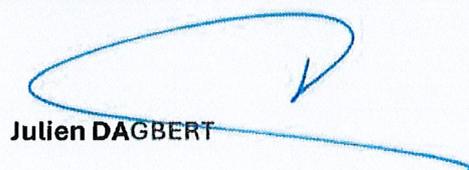


Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **07 DEC 2023**

Le Président



Julien DAGBERT

REÇU LE 07 DEC. 2023

